



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale des AS-ASHQC

La commission administrative paritaire centrale compétente à l'égard du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du MINDEF s'est réunie sur le site d'Arcueil le 12 octobre 2016, sous la présidence de M. Christophe BERENGUIER, chef du bureau de la gestion ministérielle des fonctionnaires.

Ouverture de séance à 9h30. Le président demande s'il y a des déclarations liminaires ; Régis COUTIN de **FO Défense** donne lecture de la seule déclaration liminaire de cette séance.

Réponses de l'administration :

Le président rappelle qu'un effort considérable a été octroyé aux personnels de la catégorie C, notamment sur le point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février 2017. A ce jour, la valeur du point d'indice est de 4,66 €...

- En ce qui concerne le PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) :

Le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire est effectif depuis août 2016, soit 3 points mensuels (13,98 €).

Il en découle qu'il n'y aura pas d'augmentation de prime de service, (enveloppe fermée).

- Pour les avancements, les taux promus/promouvables : Pas d'augmentation.

- Le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel :

Mme PICARD, chef du bureau des ressources civiles de la DCSSA précise que le personnel paramédical du SSA n'est pas concerné à ce jour, hormis les infirmiers de prévention.

ORDRE DU JOUR :

→ **Désignation du secrétaire adjoint :**

Joëlle LO NEGRO de **FO Défense** est désignée à l'unanimité.

→ **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2016 :** Vote à l'unanimité.

→ **Suites données à la CAPC du 4 février 2016 :**
Néant.

→ **Questions diverses :**

- Office National des Anciens Combattants, réponse de Mme TELLIER : Aucune véritable restructuration envisagée, mais simplement un transfert, soit vers la Fonction Publique Hospitalière, soit par le repreneur local désigné. L'administration déconseille fortement à ses agents de basculer vers le SSA !!!
- Dans les Centres Médicaux des Armées Nouvelle Génération, à l'heure actuelle aucune ouverture de poste pour les agents paramédicaux civils.
- Compte pénibilité : pas de travaux actuellement.
- Les ASHCQ peuvent-ils sortir du Budget Opérationnel de Programme ? Possibilité uniquement par détachement, sur acceptation du futur employeur (SSA ou autre...). Passage en commission paritaire obligatoire.

Nous, commissaires FO Défense, rappelons à tous les personnels travaillant de nuit principalement qu'ils peuvent exiger la récupération des heures effectuées lors des jours fériés (note n° 509905/DEF/DCSSA/RH/GRC) du 15 avril 2016.

Vos commissaires Paritaires  :

AS François CARRÉ (francois.carre@intradef.gouv.fr)
ASHQC Régis COUTIN (regis.coutin@intradef.gouv.fr)
AS Joëlle LO NEGRO (joelle.lo-negro@intradef.gouv.fr)



DECLARATION LIMINAIRE

CAPC des Aides-Soignants

12 octobre 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

CAP après CAP, les AS Force Ouvrière ont comme l'impression de se répéter pour rappeler et dénoncer certains éléments.

Après plusieurs années de réforme de la filière paramédicale suite aux accords Bachelot, les AS ont encore du mal à se retrouver dans un corps réorganisé où des fonctions différentes devraient être attribuées aux agents, dans un contexte continu de réorganisations de services, de restructurations d'établissements, avec des employeurs qui avouent à demi-mots gérer la pénurie de personnels paramédicaux.

Les rémunérations stagnent, le point d'indice est gelé depuis maintenant trop longtemps.

L'avancement est insuffisant, notamment pour le passage de grade. Force Ouvrière dénonce ce taux scandaleusement bas de passage de grade, alors que tant d'agents sont considérés comme méritants par leur hiérarchie et leur employeur.

Les élus Force Ouvrière s'interrogent également sur la politique du CMG de Saint-Germain-en-Laye en termes de dialogue social.

Nous dénonçons le fait que les personnels paramédicaux de l'ONAC ne puissent bénéficier d'AMR ni d'aucun plan d'accompagnement au départ au sein de leurs établissements respectifs, prétextant que ces agents n'ont été reconnus comme restructurés... Nous demandons que cet employeur laisse les agents partir vers les HIA s'ils le désirent.

Nous dénonçons la mise en place du PPCR, qui supprime les RTS et rallonge la grille, donc rallonge aussi la carrière.

Les commissaires FO revendiquent la revalorisation des primes de service. Le RIFSEEP n'est pas une solution pour le régime indemnitaire des paramédicaux, il ne leur est pas adapté...

A quoi se raccrochent les agents, et quelle peut être leur motivation sachant que la Prime de Service n'est plus revalorisée depuis 3 ans, depuis la mensualisation ??? Et maintenant plus de RTS, une pauvre revalorisation du point d'indice... quelle sera la sanction ?

Une augmentation annuelle de la cotisation retraite de 0,34 % ?

Nous sommes vraiment des laissés pour compte de la part de notre administration...

Quel stratagème ou carotte va devoir trouver l'encadrement pour motiver les agents (hormis l'avancement !) ?

Nous sommes attachés à la mission au sein des HIA hors plateforme et refusons toutes restructuration au sein du SSA.

Le projet de service du SSA 2020 est la mort des personnels civils.

Les personnels paramédicaux civils ont permis, par leur travail et leur engagement dans les établissements, de se substituer aux militaires paramédicaux partant en OPEX, et de conserver une activité soutenue.

Et cela sans aucune marque de gratitude en retour...

Nous soulignons le fait que nos collègues ASHQC sont petit à petit congédiés du SSA et cela est inadmissible !!!

C'est un plan social déguisé, comme le reste !!!

Nous dénonçons la complexité du millefeuille administratif pour un changement de corps, avec une application drastique de ratios ; par exemple : ASHQC/AA comme au CMG de Rennes...

Les commissaires Force Ouvrière vous font remonter également les inquiétudes fortes concernant la dématérialisation annoncée des CREP d'une part, mais aussi et surtout **des mémoires d'avancement**.

Nous ne pouvons accepter de ne plus avoir accès aux dossiers de tous les agents conditionnants. Il en est du respect dû à tous les agents, qu'ils aient été proposés ou non par leur hiérarchie, ajournés ou non par leur employeur.

Les élus Force Ouvrière seront donc particulièrement attentifs à ce qui sera dit au cours de cette CAPC et vous remercient de votre attention.